

N°
2019-21

Les Brèves

De Schwenheim

Notre avenir, Ensemble à Schwenheim

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....	3
Actions en cours et dernières décisions du Conseil Municipal.....	4
Budget.....	8
Travaux réalisés.....	10

Communiqués :

- Infographie.....	12
- Bien vivre ensemble.....	14
- Horaires de classe et ramassage des bus scolaires pour la rentrée 2019.....	16

Calendrier des manifestations.....	18
Histoire de notre Commune.....	17

Vie du Village et des Associations :

- Journée Citoyenne.....	22
- Chorale des enfants.....	23
- Célébration des anniversaires.....	24
- Cérémonie du 8 MAI.....	25
- Marché aux puces.....	26
- FCS.....	28
- Club de l'amitié.....	29
- « A Petits Pas... ».....	30
- PRO PATRIA.....	31
- ASLS.....	32
- Conseil de fabrique.....	33
- VCUS.....	34

Etat civil.....	35
Moment de détente, blague d'Alsace.....	36
Numéros utiles.....	37
Permanences.....	38

Directeur de Publication : Gabriel OELSCHLAEGER

Conception : Commission communication

Remerciements : M. HAMANN Jean-Claude



Fleurissement place de la Mairie

Photos de couverture :

Champ de blé et coquelicots

sortie du village vers Furchhausen

Nous remercions vivement tous les photographes, reporters et personnes ayant contribué à la bonne réalisation de nos brèves communales.

LE MOT DU MAIRE



L'année 2018 a connu son lot de questionnement sur la fiscalité locale et une explication s'impose dans la détermination des recettes fiscales qui sont notamment la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le foncier bâti et celle sur le foncier non bâti.

Ces recettes fiscales sont la résultante de taux appliqués à des bases de fiscalité directe locale.

Le seul levier dont dispose la commune est la possibilité de fixer les taux qui seront appliqués à une base communiquée par les services fiscaux.

Jusqu'à la loi de finance 2017, le législateur fixait le taux de revalorisation de ces bases. Depuis 2018, le taux de revalorisation est fonction de l'inflation.

Pour 2019, ce taux est 2,2% (contre 1,1% en 2018 et 0,4% en 2017). Les bases augmentant à taux constant, les recettes fiscales progressent également.

Notre volonté est de maintenir une bonne gestion des finances communales. Nous avons légèrement augmenté nos taux communaux tout en sachant que les taux intercommunaux vont baisser davantage.

Malgré une réduction drastique des moyens aux collectivités, nous poursuivrons les investissements nécessaires pour accompagner le développement de notre village. Bien évidemment, nos choix d'investissements entraînent des marges plus faibles, nos ambitions doivent être adaptées en fonction sans pour autant renoncer à poursuivre les rénovations et modernisations engagées depuis plusieurs années.

Être rigoureux n'empêche pas d'être ambitieux. Le budget 2019 en est la preuve avec un programme dynamique d'investissement, en particulier la mise aux normes pour personnes à mobilité réduite (PMR) de la salle polyvalente, d'ailleurs obligatoire.

En résumé, la prise en compte de la diversité de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations nous permet d'œuvrer pour le bien de tous. Chacun d'entre nous s'inscrit dans l'histoire de notre village.

Simone Weil écrivait : "L'avenir ne nous apporte rien, ne nous donne rien, c'est nous qui, pour le construire, devons tout lui donner, lui donner notre vie elle-même".

Vous retrouverez dans ce bulletin plus d'informations concernant notre situation financière.

*Bon été à toutes et à tous,
et bonne saison à celles et ceux qui exercent une activité commerciale et touristique.*

Votre Maire,
Gabriel OELSCHLAEGER.

ACTIONS EN COURS ET DERNIERES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du Compte Administratif 2018 de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joseph LERCH, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	<u>Réalisé :</u>	<u>Restes à réaliser :</u>
Dépenses de Fonctionnement :	325 706,34 €	
Recettes de Fonctionnement :	357 069,17 €	
Report 2017 :	<u>187 226,15 €</u>	
Excédent de Fonctionnement :	218 588,98 €	
Dépenses d'Investissement :	364 439,17 €	224 029,86€
Recettes d'Investissement :	403 937,02 €	
Report 2017 :	- <u>52 456,13 €</u>	
Déficit d'investissement :	- 12 958,28 €	
Excédent global de clôture :	205 630,70 €	224 029,86€

Compte de Gestion 2018 de la Commune

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Saverne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune de Schwenheim,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Affectation du résultat

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

CONSTATANT que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2017	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-52 456,13 €		39 497,85 €	224 029,86 €	-224 029,86 €	-236 988,14€
FONCT	437 676,60 €	286 450,45 €	31 362,83 €			218 588,98 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal, sur proposition du Maire

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	218 588,98€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	218 588,98€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Fixation des taux d'imposition

Le Maire communique au Conseil municipal les données fiscales notifiées par les services de l'Etat.

Au vu de la baisse des taux de la nouvelle ComCom de Saverne, justifiée par le transfert de compétences entre la ComCom et la Commune, ainsi que la baisse conséquente des dotations perçues par la Commune, Il propose d'augmenter légèrement les différents taux.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal, sur proposition du Maire

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 3

DECIDE de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

	<u>2018</u> :	<u>2019</u> :
Taxe d'habitation :	3,63 %	3,92 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	6,58 %	7,11 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	26,47 %	28,59 %

Budget Primitif 2018 de la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 3

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :367 799,00 €

Recettes de fonctionnement :367 799,00 €

Dépenses d'investissement :477 164,65 €

Recettes d'investissement :477 164,65 €

Compte épargne-temps – Agents communaux

Un agent communal a demandé l'ouverture d'un compte épargne-temps. Les décrets n°2004-878 du 26 Août 2004 et plus récemment n°2018-1305 du 27 décembre 2018 en fixent les conditions.

Nous avons donc saisi le Comité-Technique du CDG67 qui statuera le 11 juin prochain pour avis sur la mise en place de ce dispositif dans notre collectivité.

Suite à l'avis du Comité technique nous mettrons ce point en délibération.

➤ **Information au Conseil municipal** : Vu

Sécurisation de la rue Principale – Mise à jour des montants

Le marché de Maîtrise d'œuvre de la sécurisation de la rue principale fait l'objet d'une actualisation de prix en raison de travaux complémentaires.

Le montant de la modification de marché est de 10 899,47€ TTC.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTe la modification de marché n°2 pour un montant TTC de 10 899,47€.

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Motion des conseils municipaux des communes du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau relative au projet de schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires arrêté le 14 décembre 2018

Le Conseil Municipal de SCHWENHEIM réuni le 08/04/2019 porte à la connaissance de la Région Grand Est sa position sur le projet de SRADDET tel qu'il a été arrêté le 14 décembre 2018.

Concernant la règle 16 de limitation de la consommation foncière à 50% d'ici 2030 et 75% d'ici 2050, dont l'illégalité a déjà été soulignée par les syndicats mixtes de PETR/SCOT, le conseil municipal considère, en outre, qu'elle constitue une vision partielle des territoires et qu'elle ne prend pas en compte les caractéristiques et spécificités de la ruralité. Ainsi si le conseil municipal de SCHWENHEIM partage l'objectif de maîtrise de la consommation foncière qui constitue un levier essentiel de transition énergétique et d'atténuation du changement climatique tant sur le plan local que global, il considère que la règle 16 du fascicule du projet de SRADDET constitue une approche uniquement arithmétique sans prise en compte des différences territoriales, revenant ainsi à nier le monde rural. En effet, la question foncière s'aborde différemment dans un territoire rural qu'en milieu urbain.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

S'ASSOCIE au PETR concernant la motion sur le SRADDET.

Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Salle polyvalente – attribution des lots

La Commune de Schwenheim a décidé d'engager des travaux de mise aux normes de la salle polyvalente.

La mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux a été menée en ce sens sur 12 lots.

Vu l'autorisation de travaux obtenue et la déclaration préalable accordée en juin 2018 ;

Vu la consultation n°2019-01 engagée du 21 mars au 29 avril par la Commune de Schwenheim sur le site Alsace Marchés Publics pour la mise aux normes de la Salle polyvalente ;

Vu les offres de prix réceptionnées en nos services ;

La Commission d'Appel d'Offres, en réunion du 06 juin 2019, a attribué le marché comme suit :

N° du lot	Intitulé du lot	ENTREPRISE	Montant HT retenu
1	TRANSFORMATIONS – GROS ŒUVRE	IRION	39 988,19 €
2	MENUISERIE EXTERIEURE PVC	JUNG	6 756,00 €
3	SERRURERIE	EB	7 940,00 €
4	ASCENSEUR	AMS	17 567,00 €
5	PLATRERIE – FAUX PLAFONDS	GEISTEL	13 251,66€
6	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	MEYER	13 075,12 €
7	CHAUFFAGE - VENTILATION	SANICHAUF	Lot cumulé avec lot 8
8	ASSAINISSEMENT - SANITAIRE	SANICHAUF	41 500.00 €
9	CHAPE - CARRELAGE	CDRE	12 361,93€
10	MENUISERIE INTERIEURS BOIS	JUNG	14 603,20 €
11	PEINTURE EXTERIEURE - INTERIEURE	DECOPEINT	4 700,50 €
12	CONSOLIDATION CHARPENTE	NON ATTRIBUÉ	0 €

Soit un total des lots attribués de 171 743,60€ HT.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

- **ENTERINE** la décision d'attribution des lots prise par la Commission d'Appel d'Offres ;
- **SOLLICITE** toutes les subventions susceptibles d'être allouées pour les travaux ;
- **DECIDE** d'attribuer les travaux selon le descriptif par lots listés ci-dessus ;
- **DECIDE** d'exécuter les travaux ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Dotations et attributions de l'Etat

Pour illustrer la baisse des dotations et attributions de l'Etat, nous vous invitons à consulter le tableau suivant :

Dotations de l'Etat	2016	2017	2018	Variation 2018/2016
Dotation forfaitaire :	75 169	71 597	72151	-4,10%
Dotation solidarité rurale	10 900	26 350	11 800	8,20%
Dotation nationale péréquation	25 068	27 262	14 865	-41,20%
Dotation élus locaux	2 895	2 962	2 972	2,60%
Fonds départ. Taxe professionnelle	12 500	12 000	6 000	-52%
Compensation perte Taxe additionnelle	25 117			-100%
	151 649	140 171	107 788	-29%

Recettes de fonctionnement :

Pour 2018, les recettes fiscales représentent 53% des recettes totales et les dotations et participations 35%.

Les dépenses de fonctionnement :

Pour 2018, les dépenses charges générales représentent 35%, les charges de personnel 15%, les charges de gestion courante (avec SIVOS) 43% et les charges financières 7%.

Dépenses et recettes

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Remarques :

(1) : Les dépenses en 2018 ont nettement augmenté à cause de la compétence SIVOS, participation de 99 600 € en 2018. Si on déduit cette somme de 325 706 €, on arriverait à 225 906 €.

(2) : Ce montant comprend le remboursement de 200 000 € (capital du prêt relais).

(3) : Ce montant comprend les travaux de sécurisation de la rue principale.

	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	227 554	220 442	325 706 (1)
Recettes de fonctionnement	352 364	464 627	357 069
Dépenses d'investissement	265 687(2)	181 281	364 439 (3)
Recettes d'investissement	104 742	74 889	403 937

Evolution des dettes et des charges financières

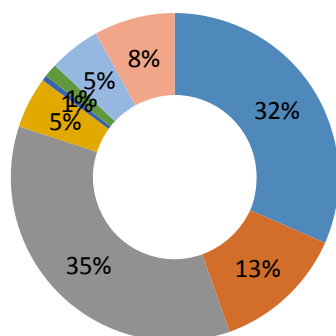
Emprunts	Capital	Intérêts	Total
2014	841 980	26 735	868 715
2015	808 753	28 197	836 950
2016	574 136	25 573	599 709
2017	538 079	21 509	559 588
2018	500 494	19 998	520 492
2019	461 342	18 421	479 763

Le prêt de 500 000€ (concernant la restauration de la Mairie) sera entièrement remboursé en 2033.

Le prêt de 240 000€ (concernant l'achat de la maison "Magnus") sera entièrement remboursé en 2023

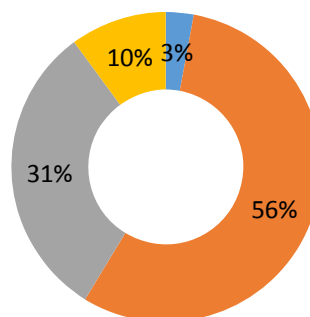
Budget 2019

FONCTIONNEMENT : dépenses



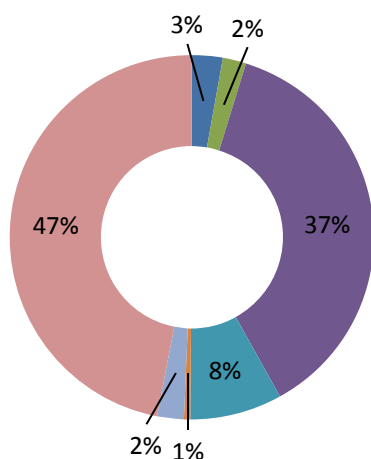
- Charges à caractère général
- Personnel
- Gestion courante
- Frais financiers
- Charges exceptionnelles
- Dépenses Imprévues
- Op, d'ordre transfert entre sections
- Atténuation de produits

FONCTIONNEMENT : recettes



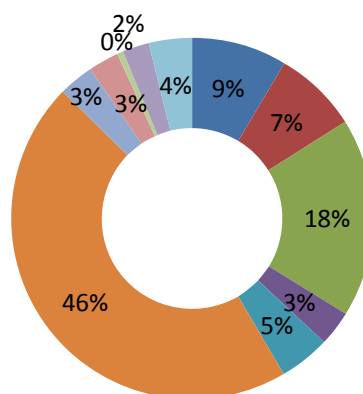
- Produits du domaine
- Fiscalité
- Dotations
- Autres produits de gestion

INVESTISSEMENT : dépenses



- Report déficitaire
- Dépenses imprévues
- Investissements
- Emprunts
- Dépôts et cautionnements
- Opérations patrimoniales
- Restes à réaliser

INVESTISSEMENT : recettes



- Subvention de l'Etat
- Subvention du Département
- Attribution de compensation
- FCTVA
- DETR
- Excédent de fonctionnement comptabilisé
- Autres
- Subventions de la ComCom
- Cautionnements
- Opérations patrimoniales
- Opération d'ordre

Budget Primitif 2019			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Charges à caractère général	116 148,35	Report déficitaire	12 958,28
Personnel	47 890,00	Dépenses imprévues	10 000,00
Gestion courante	130 300,00	Investissements	177 133,49
Frais financiers	18 500,00	Emprunts	39 200,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	Dépôts et cautionnements	2 500,00
Dépenses Imprévues	5 000,00	Opérations patrimoniales	11 343,02
Op, d'ordre transfert entre sections	18 532,65	Restes à réaliser	224 029,86
Atténuation de produits	29 428,00		
TOTAL	367 799,00	TOTAL	477 164,65
RECETTES		RECETTES	
Produits du domaine	10 700,00	Subvention de l'Etat	40 800,00
Fiscalité	205 311,00	Subvention du Département	35 700,00
Dotations	114 688,00	Attribution de compensation	85 000,00
Autres produits de gestion	37 100,00	FCTVA	15 000,00
		DETR	21 700,00
		Excédent de fonctionnement comptabilisé	218 588,98
		Autres	15 000,00
		Subventions de la ComCom	13 000,00
		Cautionnements	2 500,00
		Opérations patrimoniales	11 343,02
		Opération d'ordre	18 532,65
TOTAL	367 799,00	TOTAL	477 164,65

Travaux

Sécurisation de la rue Principale



Rabotage de la route et pose d'enrobés centre du village le 25 octobre 2018

Les travaux de sécurisation des entrées du village sont dorénavant terminés. L'objectif est bien de réduire la vitesse de circulation des véhicules sur l'axe traversier et de protéger les piétons et nos enfants.

ENTREE SUD-OUEST en provenance de MARMOUTIER



ROND et TROTTOIR AU CENTRE VILLAGE



SORTIE NORD-EST VERS FURCHHAUSEN



Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Salle Polyvalente

L'attribution des lots pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Salle Polyvalente est effectuée.

Le début des travaux est programmé à compter du 1^{er} juillet jusqu'au début d'année 2020. La salle sera donc fermée tout au long de cette période.

SDEA - Commission locale "Pays de Marmoutier-Sommerau"
Secteur Marmoutier
Assainissement

En 2018 ont été réalisées des études de détail (études géotechniques, plans détaillés des ouvrages) concernant les bassins de pollution de Marmoutier (900 m³) et Schwenheim (350 m³) pour un montant total de 44 248 €.

Lors de la réunion de la Commission locale du 22 mai 2019 à Reutenbourg, M. Hervé STRASBACH a présenté le programme d'investissement 2019 et la planification pluriannuelle des investissements sur 5 ans.

Cette programmation pluriannuelle 2019-2023 comprend 5 principaux chapitres :

- ▶ La réalisation de deux bassins de pollution à Marmoutier et à SCHWENHEIM avec une répartition budgétaire sur les exercices 2019 et 2020 à raison de 30% / 70% pour le bassin de Marmoutier estimé à 900 000 € et à raison de 50% / 50% pour le bassin de SCHWENHEIM estimé à 500 000 €.
- ▶ Le renforcement du réseau d'assainissement en amont du futur bassin de pollution de SCHWENHEIM (le long du Dorgraben jusqu'à la Rue de Saverne) est également réparti sur 2019 et 2020 à raison de 50% / 50% pour une inscription totale de 500 000 €.
- ▶ Réduction des eaux claires, ajout variateur de fréquence sur 2 pompes de relevage de la station d'épuration, provisions pour réalisation de branchements neufs.

Pour les opérations relatives aux deux bassins de pollution, 2 remarques :

- ▶ Acquisition du terrain auprès du Département pour le bassin de Marmoutier et signature des deux dernières servitudes pour le collecteur de SCHWENHEIM.
- ▶ Incertitude sur les subventions de l'Agence Rhin Meuse.

Cette programmation est adoptée pour un montant total de 2 415 500 € sur 5 ans.

En résumé, les travaux, pour SCHWENHEIM, ne débuteront pas en 2019 mais début 2020.

A noter que la redevance assainissement 2019 est maintenue au prix moyen de 1,79 €HT/m³ pour la consommation de référence INSEE de 120 m³/an (avec une part proportionnelle de 1,19 €HT/m³ et une part fixe de 72,41 €HT/an).

1. Renforcement du réseau de distribution d'eau potable 1ère tranche : 165 110 € HT
2. Renforcement du réseau de distribution d'eau potable 1ère tranche : 125 485 € HT

Les enrobés ont été réalisés par le Conseil Départemental.



COMMUNIQUÉS

Présentation SIVOS « LES JARDINS DE L'ABBAYE »



Un SIVOS, c'est quoi ?

Le SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » est un syndicat intercommunal créé entre les communes de Lochwiller, Marmoutier, Reutenbourg et Schwenheim le 1^{er} janvier 2018. La commune de Kleingoeft a rejoint le syndicat le 1^{er} septembre 2018.

A quoi ça sert ?

Le SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » exerce la compétence scolaire à la place de ses communes membres. Ainsi, il gère le site scolaire de Marmoutier. Par exemple, il s'occupe de l'entretien des bâtiments et équipements scolaires. Il est également chargé de l'acquisition du matériel pédagogique, de la gestion des dérogations, de la mise en place du service minimum en cas de grève, de la gestion du personnel scolaire non enseignant (ATSEM) et de l'accompagnement des enfants de maternelle dans les transports scolaires.

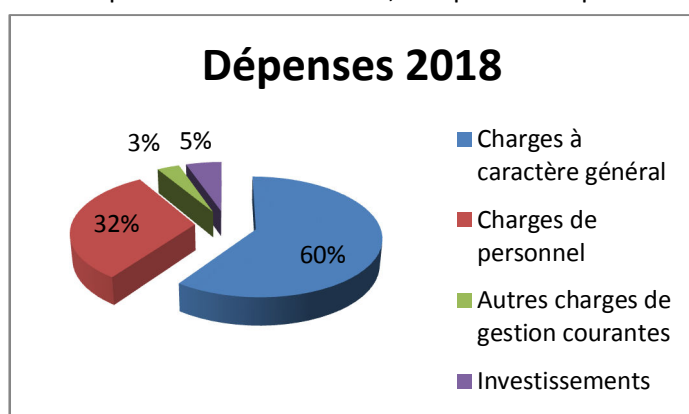
Qui ?

Le SIVOS « Les Jardins de l'Abbaye » est administré par un Comité Syndical. Celui-ci est composé de délégué(es) désignés par les conseils municipaux des communes membres. C'est l'instance décisionnaire du syndicat. Les dossiers sont préparés en amont par le Président, assisté du Bureau syndical dont les membres sont désignés parmi les délégué(es).

Budget

Les dépenses 2018 sont réparties en 3 grandes catégories :

- Les charges à caractère général : il s'agit des achats de matériel pédagogiques, des consommations de fluides et des contrats d'entretien des bâtiments scolaires et de leurs espaces verts
- Les charges de personnel : le SIVOS emploie une secrétaire pour 20h hebdomadaire, 4 assistantes maternelles, une apprentie, un contrat aidé en qualité d'agent d'accompagnement scolaire et un agent d'entretien.
- L'investissement : en 2018, le SIVOS a acheté du mobilier pour l'école maternelle, des portes coupe-feu et des échelles à neige pour le bâtiment du cycle 3, du matériel informatique pour l'école et le secrétariat.
- Les autres charges de gestion courantes regroupent notamment les subventions faites aux coopératives scolaires,



Les recettes résultent principalement des participations versées par les communes. Celles-ci s'établissent actuellement à hauteur de **960€** par élève ressortissant de chaque commune et **47€** par habitant (chiffres INSEE)

Coordonnées

5 place du Gal de Gaulle
67440 MARMOUTIER

Tel : 03 88 03 23 37
sivos.jardins.abbaye@gmail.com



Président : M. Aimé DANGELSER

Vice-Président : M. Gabriel OELSCHLAEGER

Secrétaire : Mme Sharon THOMAS - Le secrétariat assure un accueil au premier étage de la mairie de Marmoutier.

Horaires d'accueil : *Lundi* : 14h – 17h

Jeudi : 8h30 -11h30 & 14h-15h30

Mardi : 8h30 – 12h & 14h – 17h

Vendredi : 8h30 – 12h

Actions principales du Comité Syndical au deuxième semestre 2019 :

Rénovation totale des salles de classe 6 & 7 et du local annexe.

Création d'un site internet qui sera fonctionnel pour septembre 2019 (sivos-marmoutier.fr)

Modernisation du parc informatique des différents cycles.

Le Président – Aimé DANGELSER

La Secrétaire – Sharon THOMAS

Mise en place d'un défibrillateur

La commune s'est équipée d'un défibrillateur installé à la salle polyvalente.

Une réunion d'information a eu lieu le 14 mai afin de former la population à son utilisation.



Fermeture estivale de la mairie

La mairie sera fermée pour congés :

- Du 1^{er} au 07 juillet ;
- Du 23 août au 08 septembre.

Bien vivre ensemble

Chats errants

La SPA de Saverne nous informe d'un problème concernant la prolifération de chats errants dans le village.

Si les chats sont les bienvenus dans notre village, leurs divagations le sont beaucoup moins.

Les chats errants participent à la prolifération des microbes, et se multiplient rapidement.

D'après la SPA seule la stérilisation résout les problèmes engendrés par cette prolifération de chats et nous rappelle aussi l'obligation légale de faire identifier les animaux domestiques par tatouage ou puce électronique.



Rappelez-vous : chat non stérilisé et non identifié = chat en danger !

Infos Commerces

Salon de coiffure

NOUVEAU
SALON DE COIFFURE

HOMMES FEMMES ENFANTS

Sublimel

SUBLIMEL COIFFURE

☎ 09 83 09 66 72

LUNDI - MERCREDI - VENDREDI DE 10H À 20H
MARDI - JEUDI - SAMEDI DE 9H À 13H SUR RDV
140 RUE PRINCIPALE SCHWENHEIM

Depuis le 1^{er} avril, un nouveau salon de coiffure situé 140 rue Principale (en face de la Mairie) vous offre la possibilité de vous faire coiffer sur la commune.

Pensez à prendre rendez-vous pour vous faire sublimer chez « Sublimel » !

Dépôt de pain



Le dépôt de pain « La Cave à Pain » a déménagé depuis le 27 mai, et se situe dorénavant au 28 rue de Saverne.

De la quiétude de la faune sauvage

Lorsqu'il échappe à la surveillance de son maître, un chien retrouve bien souvent ses instincts de prédateur. Où que ce soit, un chien doit toujours rester sous le contrôle direct de son maître et à proximité de lui. Si le chien quête du gibier, éloigné ou pas de son maître, le propriétaire du chien est passible de l'infraction de chasse sur autrui, de chasse sans permis et de chasse en temps prohibé selon la période.



Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de ce-

lui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. (*Article L211-23 du Code rural*)

Au printemps, la divagation des chiens entraîne un dérangement supplémentaire, c'est pourquoi l'arrêté du 16 mars 1955 impose que du 15 avril au 30 juin, dans les bois et forêts, les chiens soient tenus en laisse, en dehors des allées forestières. En cas de non-respect de ces dispositions, le contrevenant encourt une amende prévue pour les contra-

ventions de la 4e classe, dont le montant s'élève à 135 euros par amende forfaitaire ou à 750 euros maximum par procédure judiciaire.

Enfin, la divagation des animaux domestiques sur un ban communal est du ressort du Maire qui peut, par un arrêté municipal et une signalisation adaptée, prévoir les règles de sécurité publique, de tenue en laisse, de capture des animaux pris en divagation avec la mise en fourrière de ces derniers. Le propriétaire d'une forêt privée peut en interdire l'accès aux personnes non autorisées par lui.

Pour rappel, tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les nom et adresse de son propriétaire. (*Article R211-3 du Code rural*). ■

Groupe de réflexion

Michel Diss, 146 D, rue de la Chapelle,
03 88 70 14 55, dissmichel@orange.fr
vous invite à partager un débat
entièrement gratuit, libre, amical et accessible à tous
le dernier samedi du mois, de 14h30 à 17h,

(calendrier de ce semestre : 28 septembre, 26 octobre, 30 novembre,
14 décembre exceptionnellement)

dont le programme est le suivant :

- relaxation,
- présentation d'un opéra qui nous suivra durant toute la séance,
- mémoire olfactive,
- écriture symbolique,
- débat littéraire,
- écoute musicale : cycle Mendelssohn,
- débat philosophique : Marc-Aurèle,
- « ouverture » : propositions diverses des participants,
- co-conseil : confiance entre les participants,
- synthèse

Autres informations utiles

DÉCHETS : STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

À l'heure où chacun a conscience qu'il est important de respecter l'environnement, certains continuent de pratiquer des dépôts sauvages. En ville comme en pleine nature, ceux-ci représentent un risque sanitaire et écologique et ont un coût important pour la collectivité qui doit ensuite les collecter.

Des dépôts sévèrement réprimandés

Tout dépôt de déchets effectué par des particuliers en dehors des dispositifs prévus à cet effet est puni par la loi, par des contraventions allant de 68 à 1 500 €. Si le dépôt sauvage est effectué à l'aide d'un véhicule, ce dernier peut également être confisqué par les autorités. Les dépôts sauvages de déchets professionnels sont punis de peines encore plus lourdes (jusqu'à 75 000 € et 2 ans d'emprisonnement).



LES BONS USAGES

Le conteneur de verre, textiles ou biodéchets déborde

Si le conteneur est plein, différez votre dépôt ou rendez-vous au conteneur le plus proche. Un dépôt au pied du conteneur est également considéré comme un dépôt sauvage.



Vous avez des déchets occasionnels (travaux, déménagement, etc.)

Dans ce cas, la déchèterie est adaptée pour recevoir les déchets selon les conditions réglementaires expliquées sur le site www.smictomdesaverne.fr



Votre bac orange déborde

Le Smictom vous donne des conseils pour réduire votre production de déchets sur www.smictomdesaverne.fr. Si cela ne suffit pas, contactez le Smictom pour revoir votre dotation en bac.



Vous avez des déchets à caractère professionnel

Le risque encouru en cas de dépôt sauvage est dissuasif... Selon votre situation, rendez-vous dans une des déchèteries du Smictom ou contactez une entreprise spécialisée pour la prise en charge de vos déchets professionnels.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Smictom de la Région de Saverne au **03 88 02 21 80**.

Avec le soutien de



Jour de collecte des ordures ménagères : Lundi

Jour de collecte des recyclables :
Vendredi des semaines paires

Emplacements des conteneurs à verre : Salle polyvalente

POURQUOI EST-IL INTERDIT DE BRÛLER SES DÉCHETS VERTS ?

Qu'il s'agisse de tailles de haies, d'arbustes, de résidus d'élagage ou de débroussaillage, brûler ses déchets verts est formellement Interdit par la loi et expose les contrevenants à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

Plusieurs raisons ont conduit les autorités à en interdire le brûlage :



le **risque d'incendie**, surtout par temps sec et en zone urbaine



la **pollution générée** : contrairement aux idées reçues, le brûlage des déchets verts n'est pas naturel. Il produit des particules fines, contribue à l'effet de serre et génère des gaz nocifs pour l'environnement



les fumées et nuisances olfactives créent régulièrement **des conflits de voisinage**

Il est également interdit de déposer ses déchets verts dans la nature, ceci étant considéré comme un dépôt sauvage d'ordures ménagères.



QUE FAIRE ALORS DE SES DÉCHETS VERTS ?

Déposez vos déchets verts en déchèterie ou au point déchets verts

Vos déchets verts seront alors valorisés et retourneront à la terre, par exemple sous forme de broyat. Retrouvez les adresses et horaires d'ouverture des points de dépôt sur www.smictomdesaverne.fr

Utilisez vos déchets verts dans votre jardin : ils deviennent une ressource

Le compostage

Il vous permet de traiter une partie de vos déchets verts pour en faire un **précieux amendement organique** en vue d'améliorer la qualité de votre sol et donc la pousse des plantes et la production de fruits et légumes.



Le paillage

Utilisez directement vos feuilles mortes et résidus de tonte pour pailler votre sol et ainsi l'enrichir. En outre, le paillage protège le sol de l'érosion, limite la pousse des mauvaises herbes, et retient l'humidité, vous évitant ainsi de nombreux arrosages.

Le broyage

En broyant vos déchets verts, vous disposez d'un « broyat » qui peut être utilisé **soit pour pailler votre jardin, soit pour être mélangé à votre compost**. Dans le composteur, le broyat agit comme un structurant, améliore la circulation de l'air et apporte de la matière carbonée.

Vous pouvez louer un broyeur auprès des professionnels du territoire ou faire appel à une association comme Le bonheur est dans le pré ou prochainement l'Association des arboriculteurs de Petersbach.

Pour recevoir des conseils sur le jardinage au naturel et être informé des animations proposées par les écojardiniers du territoire, vous pouvez vous inscrire à la lettre du réseau zéro déchet à reseauzerodechet@gmail.com.

Pour plus d'informations sur ces alternatives, consultez le site du Smictom de la Région de Saverne :

www.smictomdesaverne.fr

Avec le soutien de





Calendrier des manifestations

Les rendez-vous conviviaux des prochains mois :

JUILLET

- 03 juillet : don du sang – restaurant « A l'aigle d'or »
- 05 juillet : Après-midi récréative pour tous les enfants organisée par « A petits pas... » dès la sortie du bus puis « récré des enfants »
- 13 juillet : Fête Nationale, distribution des « 14 juillet Wege » - monument aux morts à 19h30

AOÛT /

SETEMBRE

- 14 septembre : Open Night FLY BMX Séries à partir de 14h – Pizza/Flamm à partir de 17h.
- 15 septembre : 17^{ème} Marche populaire organisée par le FCS – départ Gottenhouse
- 15 septembre : Open BMX trophée d'automne Grand EST à partir de 10h

OCTOBRE

- 27 octobre : Repas moules-frites organisé par le FCS



Entrée du Village
Rue de Saverne

Histoire de notre Commune

L'agrandissement de l'Eglise.

En 1838, des travaux avaient été entrepris au presbytère signalé comme « insalubre et menaçant ruine ». A partir de 1840, la commune se préoccupe de la construction d'une « maison d'école » à proximité de l'église et du cimetière. Le mur de ce cimetière (autrefois à caractère défensif ?) est restauré en 1844 sur les plans de l'architecte Maestlé.

Un plan de situation et l'élévation du mur sud font l'objet de dessins (1).

En 1845, toujours dans l'intention de bâtir une école, un avant-projet est établi par l'architecte de canton Fürst. Le plan de l'école qui doit accueillir 65 garçons et 65 filles est détaillé et sa position est indiquée par rapport à l'église dont seule la masse générale est donnée. Il faut cependant se contenter de ce seul dessin car les autres plans cités en référence sont tous perdus.

C'est à propos de la construction de cette maison d'école que le problème de l'église est évoqué. « L'église est en bon état et bien entretenue mais trop petite...Le cimetière est à distance prohibée... » (1845). Le 2 janvier 1846, l'agrandissement de l'église est évoqué ; « cela ne nuira pas en rien à l'école...la place est suffisante et les deux bâtiments ne se nuiront pas réciproquement. » Le transfert du cimetière devrait être effectué au préalable, mais il est ajourné « faute de ressources ». Les projets pour l'école et l'église sont repoussés et ce n'est qu'en 1851 que la construction scolaire a lieu (2).

Quant à l'agrandissement de l'église, il prend corps à partir de 1852 et se réalisera de 1854 à 1856 mais après des difficultés préliminaires.

Des préliminaires difficiles

Le 4 janvier 1853, la sous-préfecture de Saverne reçoit une délibération communale qui sollicite un secours pour cette réalisation. Le dossier comporte le projet dessiné par Fürst, architecte d'arrondissement, une déclaration du Conseil de fabrique qui ne dispose d'aucune ressource, le devis de 10 300 F, d'une liste des prestations et cotisations volontaires des paroissiens soit 1 482 F de dons en argent et 620 F de prestations en nature.

Le déficit est donc de 8 198 F, « ce qui est considérable pour la commune absolument sans ressources, » car les charges sont lourdes : il faut payer la construction de l'école, rétribuer les maîtres d'école, les gardes champêtres et entretenir les chemins vicinaux.

Il est bien précisé que l'agrandissement est nécessaire car l'actuel, humide et bas, nécessitant d'urgents travaux, n'a que 16,50 m sur 8,90 m dans œuvre sur une hauteur de 5,60 m, trop petit pour une population catholique de 771 âmes. La commune demande donc un secours de 8 000 F.

Une lettre de l'architecte du département, Morin, adressée à la Préfecture (26 janvier 1853) reprend le dossier. Pour les 771 habitants il faudrait disposer d'une surface de 230 m² – l'actuelle n'en a que 145. Si la nef actuelle est prolongée de 4,80 m on ne disposera que de 188,50 m² ; « il serait fait un chœur et les murs de l'ancienne nef seraient exhausés de 1,50 m. » L'architecte fait remarquer que la surface obtenue par ce projet reste inférieure aux besoins, que l'estimation des travaux est trop faible parce que pour le comble à déposer et à replacer à peine la moitié des voliges pourront être réutilisées, et que le nombre de tuiles prévu est insuffisant.

A la suite de ce rapport, le préfet fait savoir au sous-préfet de Saverne que le secours de 8 000 F ne peut être attribué. « Le projet ne remplirait pas son but. » L'administrateur se lance dans un pittoresque calcul : « 347 hommes mariés et femmes de plus de 14 ans devraient trouver place dans les grands bancs de la nef ayant pour superficie 125,93 m², ce qui donne 40 cm² par personne (3) ; que 115 garçons de plus de 14

ans devraient prendre place à la tribune et qu'il n'est nullement question des enfants de deux sexes âgés de moins de 14 ans. »

Après ce refus, le 5 février, le sous-préfet Mertian annonce à son supérieur qu'on ne donnera pas suite au projet, que la demande de secours est « disproportionnée avec les sacrifices de la commune et des habitants » ; et que d'ailleurs le projet est incomplet. Une nouvelle instruction va rectifier le précédent projet et l'on va demander un nouvel effort à la commune. Mais le sous-préfet ajoute une note politique bien dans les habitudes de l'administration du Second Empire ; il fait remarquer que « la Commune de Schweinheim est digne de la bienveillance de l'administration supérieure ; dans les différentes élections qui se sont succédées, elle s'est distinguée par des votes unanimes et spontanés en faveur du gouvernement. » Les citoyens de Schwenheim votent « bien », ils ont droit à un peu de sollicitude gouvernementale.

Le maire Vincent TROESCH refait ses calculs et le 5 juin 1853 écrit que la commune « regrette de ne pouvoir rien contribuer à l'entreprise des 10 000 F sur les fonds de la caisse municipale. » Le conseil de fabrique présente aussi son budget qui n'est en excédent que de 23,37 F (4). Mais il met à la disposition deux quêtes de 3 300 F et 1 600 F. Le 25 août 1853, un nouveau document additionne les contributions de la commune, soit : 1 842 F de dons en argent et matériaux de construction, 620 F de prestations en nature, les 1 600 F et les 3 300 F des quêtes ; soit au total 7 002 F. Le déficit est ramené à 2 998 F. Et le sous-préfet estime que vu « les nouveaux sacrifices offerts par les habitants pour la plus grande partie très peu aisés », ils sont dignes d'encouragement et qu'un secours de 2 900 F aiderait à la dépense.

L'agrandissement de l'Eglise.

Le projet en est exposé dans une lettre de l'architecte du département au préfet. « On a proposé de prolonger la nef et l'exhausser » ; mais les résultats de cette opération seraient insignifiants et empêcheraient tout agrandissement ultérieur. Il serait plus judicieux de conserver la nef actuelle et de la prolonger par un transept et un chœur à l'extrémité. La partie neuve de la nef aura 75 m² de surface ce qui, avec l'ancienne nef agrandit la superficie utile à 223 m², soit 0,29 m² par habitant. « Cette surface est faible mais elle laisse toute facilité pour agrandir plus tard la nef et la porter à la largeur du transept. Dans cette hypothèse il paraît préférable de couvrir la partie neuve par un comble à 2 égouts comme attente d'élargissement de la nef. » La dépense de 59 F par m² est faible. Les pièces jointes à ce projet comprenaient 5 dessins malheureusement perdus.

Un autre document émane de l'architecte Fürst du 31 octobre 1853 ; il reprend l'idée d'un transept avec chœur placé à la face postérieure de la nef. On passerait ainsi à une superficie utile de 223 m² ce qui n'est pas loin des 260 m² souhaitables. L'homme de l'art propose de « tourner le comble du transept dans l'autre sens pour former attente de la nef à construire plus tard. Cette modification, quoique moins convenable comme forme actuelle, se recommande par l'économie sur les travaux futurs. » Si l'on saisit bien l'intention, le toit du transept ne serait pas perpendiculaire à la nef mais dans son prolongement.

Ce projet est approuvé le 18 février 1854 par l'architecte Morin avec deux changements : d'une part le transept sera couvert « d'un comble à deux égouts de manière à faciliter dans la suite l'élargissement de la nef, et d'autre part diminuer la saillie des piliers à l'entrée du chœur. » (5) La dépense prévue est toujours de 10 000 F. « Le gouvernement dans sa seconde sollicitude a bien voulu accorder un secours de 3 000 F », payable en deux annuités, comme l'indique une lettre du ministre de l'Instruction publique et des Cultes (11 février 1854).

Le 17 juin 1854, nous apprenons que les travaux confiés au sieur Wolf, entrepreneur, « sont bien avancés ». Toutefois le 23 juillet, on s'aperçoit qu'il faudrait exhausser les murs de la nef pour un coût de 2 063 F. Un accord est signé entre le maire et l'entrepreneur. Au mois d'avril 1855, Fürst certifie que les travaux sont achevés et en état de réception. En étudiant la composition des montants des baies de l'église, on s'aperçoit qu'ils ont été effectivement exhaussés d'environ 1,15 m. Les anciens remplages ont donc été conservés mais portés plus haut dans les murs rehaussés.

Le 16 janvier 1856, un document du même Fürst nous apprend que, puisque les murs de la nef ont été exhaussés pour être à la hauteur du transept nouvellement implanté, on a conservé pour ce dernier le toit transversal primitivement projeté.

« On a conservé les anciens ceintres (sic) en pierre des fenêtres ayant de l'analogie avec la tour byzantine aussi conservée en avant de la nef, en sorte que l'édifice de surface suffisante présente aujourd'hui par suite de ces travaux, une église en forme de croix d'un effet très satisfaisant. »

Finalement, à la réception, le coût réel est de 9 361 F au lieu des 10 000 F prévus. Vu un rabais sur les travaux du transept et du chœur de 25%, le coût est ramené à 7 655 F ; si l'on ajoute le supplément de 2 063 F pour les murs de la nef, le coût total se monte donc à 9 867 F, l'excédent de la dépense n'étant que de 147 F.

La nef primitive n'a donc pas été élargie mais prolongée par un transept et un chœur, et exhaussée. Les anciens solins sont visibles sur la face ouest de la tour romane surhaussée (6). Les documents utilisés ci-dessus ne précisent pas si, à ce moment des travaux ont eu lieu pour transformer le clocher-chœur en tour-porche (7). Par ailleurs, le portail d'entrée situé à l'ouest de l'ancienne nef a dû être démonté pour permettre la construction du transept et du chœur. Ce portail n'a-t-il pas été réutilisé pour servir d'entrée dans le mur sud du cimetière ? La clef de l'arc de ce portail porte la date de 1770. L'ancienne nef aurait donc pu être édifée peu de temps après que l'évêque de Strasbourg ait acquis le village (1760). Toutefois, notons que le dessin des fenêtres et de leur remplage qui évoque les formes gothiques simplifiées du XVI^e siècle, peut surprendre pour un édifice du XVIII^e siècle (7). Remarquons, toutefois, qu'à la même époque le chœur de l'abbatiale de Marmoutier est édifé dans un style néo-gothique tout aussi insolite. L'église de Schwenheim conserve donc encore quelques énigmes à résoudre.

AD 67 2 OP : TC 249. Cette cote est valable pour l'ensemble des documents étudiés ici. Les dossiers sont incomplets ; aucun des plans signalés n'est conservé.

Nous apprenons au passage que l'instituteur catholique (Speth François) touche 600 F par an, la sœur institutrice (Chantrein Marie) 200 F. Le curé reçoit un supplément de traitement de 100 F et une indemnité de logement de 41 F est versée au rabbin de Saverne.

Un autre calcul (24.10.53) : soit 771 habitants pour 148 m² = 0,192 m² par habitant.

Les dépenses de la fabrique sont de 217 F soit 12 F pour le vin de messe (+0,80 F pour la fête de Saint-Jean-l'Évangéliste), 61,90 F pour la cire et 23,30 F pour le blanchissage du ling ; ajouter les honoraires du curé pour 11 grand'messes, 2 messes basses soit 24,50 F, plus 11,60 F pour la fête patronale. Il a fallu aussi acheter un dais neuf pour 100 F.

Les dimensions du transept et du chœur ne sont pas données, seulement leur superficie.

Les relevés ont été réalisés par M. Jean Bouillet. Nous le remercions pour sa collaboration. Aussi pour celle d'Olivier Bubendorff qui a reconstitué par informatique la silhouette romane du clocher de l'église.

C'est, cependant, l'évidence même. Un dessin de cette tour (vers 1880 ?) est conservé aux Archives municipales de Saverne.

Des remplages du même type que ceux de la nef de Schwenheim sont en place aux églises de Singrist et de Kuttolsheim.



Pyramide de géraniums - Eglise

Journée Citoyenne



Journée Citoyenne - le 13 avril

Un grand merci pour la journée citoyenne !

Notre journée citoyenne a de nouveau connu un franc succès le 13 avril dernier.

Tous ceux qui y ont participé ont eu l'occasion de démontrer qu'avec un minimum de bonne volonté et de courage on peut se transformer de citoyen consommateur en citoyen acteur.

Les 75 participants l'ont prouvé par leur implication exemplaire, avec en sus la satisfaction non seulement de s'être rendus utiles à la collectivité, mais également d'avoir découvert, dans la bonne humeur et la convivialité, la même volonté de s'engager chez ses concitoyens.

Vous, les bénévoles, vous êtes bien évidemment la colonne vertébrale de cette journée.

L'étymologie du mot "bénévolat" vient du latin "benevolus" qui signifie bonne volonté. Se sentir utile, faire quelque chose pour autrui, s'engager. Chacun met ses compétences à disposition d'un ensemble et l'interaction agit, les objectifs communs entraînent la motivation et vice versa.

Le plaisir, la goutte d'huile dans les rouages ; faire plaisir aux autres fait émerger une satisfaction qui est également alimentée par l'amitié qui se crée, se noue entre les personnes.

Je vous remercie de tout cœur pour votre engagement et surtout je vous encourage vivement à venir, encore plus nombreux, l'année prochaine.

Votre Maire,
Gabriel OELSCHLAEGER.

Bibliothèque libre

Chaque village du territoire, il y a encore peu, avait une cabine téléphonique, pour certains le seul moyen de communication.

Quel plus beau symbole que de découvrir à la place de ce mode de télécommunication, devenu obsolète, une bibliothèque.

Si actuellement les écrans remplissent notre quotidien, le plaisir de feuilleter un ouvrage, un quotidien est et reste intemporel.

Notre petite bibliothèque s'est garnie jour après jour de livres divers, romans, fictions, livres pour enfants, cuisine, jardinage, histoire, policiers...



Quelques biographies sont venues compléter les étagères au côté de Racine, Tristan et Iseult.

L'allée du Roy côtoie des ouvrages plus spirituels...

Un petit coin presse et magazine adulte et enfant est venu s'installer tranquillement sur les rayons déjà bien achalandés, les plus jeunes lecteurs ne sont pas oubliés !

Une bibliothèque ne vit que si elle est fréquentée et à Schwenheim elle respire pleinement.

De nouveaux projets proposés par les lecteurs et utilisateurs de la bibliothèque sont à l'étude, en attendant les vacances à l'ombre d'un parasol ou d'un arbre et d'un bon roman !!!!!!!



Bonnes vacances !



Chorale des Enfants

Les petits chanteurs de la chorale des enfants de Schwenheim continuent à répéter tous les vendredis de 18h00 à 19h00 à la Mairie et tout au long de l'année sous la direction de Mélodie LAGARDE.

Ils se préparent activement aux différentes manifestations de la Commune.

Leur répertoire est varié et nous sommes toujours à la recherche de garçons, entre 6 et 15 ans, qui voudraient intégrer le chœur ; donc si vos enfants aiment chanter n'hésitez pas à leur en parler et leur permettre lors d'un cours de découvrir cette activité.

Pour la rentrée, enfin cela se concrétise, une chorale d'adultes va se mettre en place, essentiellement composée par les parents des jeunes chanteurs mais cela est ouvert à tous !!!

A bientôt !

Célébration des Anniversaires

Nous souhaitons un bon et heureux anniversaire à :

Madame Liliane OTT pour ses 95 bougies, Madame Valentine SCHLEGEL pour ses 90 ans,



Monsieur Bernard TROESCH pour ses 80 ans,



Monsieur Bernard SCHALL pour ses 85 ans,

Monsieur Joseph GEORGER pour ses 85 ans



Cérémonie commémorative du 8 mai



Pour tous ceux qui ont souffert.

La célébration du 74ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 a donné lieu, à Schwenheim, à une cérémonie commémorative à la mémoire de ceux qui ont combattu et sacrifié leur vie pour la liberté.

C'est par un défilé avec les élus locaux, le corps des anciens sapeurs-pompiers de Schwenheim et les membres du cercle Adelpha

"les Bengèle" de Neuwiller-les-Saverne qu'a débuté cette cérémonie.

Entouré du Conseil Municipal, des Présidents des associations, des porte-drapeaux du Souvenir Français ainsi que de la population, de ses trois Adjoints Joseph LERCH, José CAPINHA et Régine REINHARDT, le Maire Gabriel OELSCHLAEGER a rappelé que "Ce conflit avait été le plus meurtrier de tous les conflits. Ce conflit avait mis en œuvre les moyens de destruction les plus démentiels jamais réunis Il avait aussi déchaîné l'œuvre la plus barbare de tous les temps, dépassant en ignominie tout ce que ce monde avait connu jusque-là. Cette guerre a fait éclore les actes les plus héroïques et les plus admirables, mais elle a aussi été le théâtre des pires abjections".

Au retentissement de la sonnerie aux morts, il a été déposé une gerbe en l'honneur de ceux qui sont morts pour la France.

Et après la Marseillaise chantée par toutes les personnes présentes c'est autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité que l'on s'est retrouvé à la salle polyvalente à l'issue de la cérémonie.



Entente Sapeurs-Pompiers – Donneurs de Sang



Marché aux Puces

20 ANS !!!



20 ans que ça dure et toujours un franc succès. Il a fait beau, malgré un démarrage pluvieux qui a suscité quelques craintes et un peu de stress aussi bien chez les exposants qu'à la team organisatrice !

20 ans de fidélité, et comme nous le savons tous une fidélité est toujours bien récompensée, donc 20 ans de réussite de part et d'autre et beaucoup de satisfactions.



Comme tous les ans, on était au « complet », 180 exposants, et comme tous les ans, il a fallu en refuser un certain nombre par manque de place.

Les premiers repas sont sortis dès 10h30 et jusqu'à 15h le rythme était soutenu : escalopes, crudités, saucisses et desserts bien variés étaient proposés pour le régal de tous.

Dans le milieu de l'après-midi, il y a eu un moment plus calme, il faisait très chaud et tout le monde était fatigué mais dès 17h rendez-vous tartes flambées, une bonne bière et nous voilà reparti !



A l'occasion du 20^{ème} anniversaire, nous avons offert une tarte flambée à chaque exposant, ce qui a permis à un certain nombre d'entre eux de découvrir notre ancienne cour d'école et de terminer leur journée avec nous.

20 ans et toujours là !

En fait le secret d'une bonne réussite c'est : une bonne équipe, beaucoup de travail, un peu d'humour, un peu de tolérance = une récompense.

Merci à vous qui étiez là, à vous tous qui nous avez soutenu, merci à vous qui nous avez toléré !



Que se passe-t-il ?

Football Club de Schwenheim – FCS

Les footballeurs amateurs de randonnées pédestres

Il est des joies simples : celles de s'oxygéner, de prendre un bon bol d'air frais, et de marcher. Rien de tel pour les amoureux de la nature, qu'une belle randonnée pédestre.

Les footballeurs du Président Gabriel OELSCHLAEGER, mais aussi des membres et des sympathisants du club local, n'ont pas failli à cette tradition. Eux qui, de nombreuses années déjà, en saison hivernale, troquent leurs chaussures à crampons pour celles de la marche.



A un rythme familial, la marche aura duré environ trois heures. Nombre de personnes étaient venues en famille, n'oubliant pas le fidèle compagnon à quatre pattes, qui, lui aussi a apprécié la sortie. De retour à la salle polyvalente de Schwenheim, les participants se sont régalés d'une délicieuse soupe aux pois avec Montbéliard, suivie d'un dessert et café. L'équipe de service en cuisine avait dressé près d'une centaine de couverts qui 'ont pas tous trouvé preneur. Dommage !

La convivialité était cependant de mise en cette journée, où la grande famille des footballeurs s'est retrouvée avec beaucoup de plaisir pour se livrer aux échanges verbaux des plus sympathiques. Et l'on s'est quitté tard dans la soirée, en se donnant déjà rendez-vous pour l'année prochaine.

Belle affluence pour le déjeuner harengs marinés



Dimanche dernier, le football-club de Schwenheim proposait son traditionnel déjeuner harengs marinés à l'alsacienne. A partir de 12 h, les amis et sympathisants de l'association sont arrivés en couple ou en famille pour partager ce fringant repas accompagné de pommes de terre en robe et d'escalopes de poulet avec pommes rissolées pour ceux qui n'avaient pas opté pour le menu initial, sans oublier le dessert et le café. Un plat simple et goûteux qui a fait l'unanimité parmi les personnes présentes.

Accueillis par le Président Gabriel OELSCHLAEGER, ils étaient guidés à leur table respective. Une centaine de personnes avait ainsi réservé leur place depuis plusieurs jours. Après-midi familiale où les enfants courent et jouent dans la salle, tandis que les dames et messieurs prennent l'apéritif, tout en faisant un petit brin de causerie. En cuisine ainsi qu'au bar, les bénévoles s'activaient afin de s'assurer de la qualité gustative des produits qui allaient être servis à la cohorte des convives : 40 kg de harengs, 10 kg d'escalopes et 70 kg de pommes de terre. Cet après-midi a été un sympathique succès grâce à l'implication sans faille des bénévoles, et une participation bon enfant des dîneurs.

Une belle soirée musicale

Les joueurs de l'équipe fanion du football-club de Schwenheim, conjointement avec l'association « Sheerazik », ont mis les petits plats dans les grands vendredi soir à l'occasion de la fête de la musique.

En effet, pas moins de cinq groupes musicaux ont animé cette soirée dans le petit village schewinérois.

Les fan-clubs et les amateurs de bonne musique se sont déplacés nombreux pour applaudir musiciens et chanteurs.



« Zorn Family Band » avec sa chanteuse Aurélie a ouvert les festivités au son du rock et blues.



« Sixty Seven », quatre jeunes du village ont enchaîné en faisant vibrer guitares et batterie.

Puis Alain Wilt, le "Singende Wirt" a ravi le public avec ses Schlager. Le répertoire élargi de pop/rock d'Atlantis et du groupe « Sheerdoor » ont fait voyager le public sur plusieurs décennies jusqu'aux environs de minuit.



La restauration n'était pas en reste avec tartes flambées et grillades préparées par les footballeurs locaux qui se sont fort bien acquittés de leurs tâches.

Une fête de la musique réussie qui a ravi public et organisateurs.



Club de l'Amitié

Le plaisir de se retrouver

Pour la première rencontre de la nouvelle année, une quarantaine de membres du club de l'Amitié de Schwenheim s'est retrouvée récemment pour déjeuner dans un restaurant local.

Cette rencontre mensuelle avait une saveur particulière.

D'une part c'était l'échange des vœux de bonheur et de bonne santé, et d'autre part la fête de l'Epiphanie.

Après avoir rejoint la salle polyvalente, ils s'adonnèrent aux traditionnels jeux de société et aux parties de belote, non sans déguster les galettes des rois et brioches, accompagnées d'un verre de vin chaud, crémant ou d'une tasse de café.

L'après-midi, qui a encore passé trop vite, s'est déroulé dans la joie, la bonne humeur et le plaisir de communiquer sur l'une ou l'autre anecdote du passé ou du présent.

Rendez-vous est déjà pris pour les prochaines réunions !



Association "A Petits Pas..."



Pour la première fois, l'association « A petits pas... » a participé au marché de Noël organisé par l'association Sport et Loisirs de Schwenheim. Des étoiles pleines les yeux pour les petits et les grands !

Un grand merci aux familles, qui se sont investis dans la fabrication des lanternes distribuées aux enfants ce jour-là, à l'association dons du sang pour son don pour l'achat du matériel nécessaire, et notre belle conteuse Justine qui a su captiver nos chers bambins.

Que va nous réserver le prochain Noël... Surprise!

Le 21 décembre 2018 c'était jour de fête à la récré, moment de partage pour fêter Noël un peu avant l'heure. Echange de cadeaux autour du sapin illuminé et dégustation de petites douceurs salées et sucrées.



Des ballades, des bricolages, la convivialité c'est ça l'association « A petit Pas... » avec sa récré !



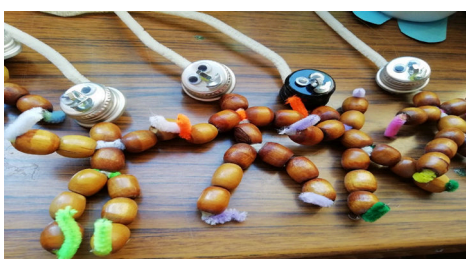
Le mercredi 6 mars nous avons fêté carnaval, en avant pour le défilé avec comme toujours des habitants très généreux !
Merci à tous!



Le 16 mars 2019, notre salle communale s'est transformé en friperie...Eh oui c'était l'occasion de faire de bonnes affaires !



Le 19 juin dernier l'Association « A petit pas... » a affronté la chaleur, pour partir à la cueillette des fraises à Steinbourg...une petite sortie gourmande suivi d'un gouter bien mérité avec des fraises bien sûr !



Et voilà encore une année scolaire qui se termine avec des souvenirs plein la tête....Rendez-vous le 5 juillet 2019, à la descente du bus scolaire en fin d'après-midi, pour fêter cette fin d'année tous ensemble autour de jeux et d'animations!

Bonnes vacances à tous!



Association Patriotique – Pro Patria

Valeurs de la République Alsace Moselle/ Pro-Patria

Le 17 mai 2019, la chorale de Schwenheim sous la direction de Annette Kienlen a participé avec brio à la restitution du projet des élèves de Neuwiller lès Saverne en l'abbatiale Saints Pierre-et-Paul. Elle a été le socle pour le concert de solidarité pour les enfants de l'école de Tetibolo à Madagascar. L'objectif étant de financer une année de scolarité pour les élèves qui effectuent leurs heures de classe dans le dénuement total. Avec l'organiste Patrick Meyer, qui encore une fois a fait preuve de ses capacités d'adaptation remarquable, agrégeant les élèves des classes de CM1 et CM2. Les solistes comme Marie Claude Michalik, Marilène Sutter, le duo Angèle et Dominique Gries ont délivré avec l'organiste une performance remarquable et remarquée. La trompette Patrick Kautzmann, Nicolas et Estelle Louche ont complété ce tableau musical avec leur excellente prestation individuelle. La Fanfare avec son aubade et ses trompes de chasse ont donné de l'éclat à cet événement particulier. Evidemment, « sans Frédo, pas de Sono », à Frédéric Pohley nous lui devons le soutien pour la sonorisation. Pro-Patria remercie vivement tous les participants, les élèves, ceux qui ont bien voulu faire le déplacement et leur aimablement « merci » pour leur contribution. L'association vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour compléter le financement de l'année scolaire pour le concert de Noël Malgache, le 8 décembre 2019, en l'Eglise de Schwenheim.



Les élèves de l'Ecole de Tetibolo et le Père Claude, vous remercient chaleureusement



C'est par un temps incertain, voire pluvieux qu'a débuté le 25 mai 2019, la visite du Fort de Mutzig, la fameuse Feste Wilhelm II. Ce sont des Cigognes bien voraces qui nous accompagnent lors du casse-croûte à l'aire du Haut-Koenigsbourg, une halte technique avant de visiter le site Hartmannswillerkopf.

Après ces visites mémorielles, le maire de Cernay, représenté par son adjoint, le directeur de Saint André, Monsieur Christian Hering ont remis la cravate des « 42 » au drapeau de l'Association Valeurs de la République, en présence des membres Monsieur Gabriel Oelschlaeger, Monsieur Claude Fischer, une délégation des Anciens de la Marine de Saverne sous la présidence de Jean Marie Muller et des familles des « 42 », le drapeau étant porté pour cette

La remise de la Cravate des « 42 » au drapeau

La photo avec les familles des « 42 »



occasion par Monsieur Joseph Lerch. Monsieur Thierry Curel a proposé à l'Institut Saint André de créer un jardin du Souvenir en plantant un arbre pour chacun des 42, déporté ou mort à Neuengamme. Lors du verre de l'amitié, Guy Nicolas a sonné la Trompe de Chasse avec « Aida », sa partition de prédilection qu'il maîtrise avec perfection.

Association Sports et Loisirs de Schwenheim – ASLS

Marché de Noël : Chaleureux marché des douceurs de Noël

L'Association Sports et Loisirs, avec le concours de la municipalité, a organisé hier après-midi, le désormais traditionnel marché de Noël sur la place de la mairie à Schwenheim.

En arrivant aux abords de l'église Saints-Vincent et Anastase, déjà de douces mélodies rappelaient les Noël d'antan. La soudaine offensive hivernale n'a pas freiné la venue d'une vingtaine d'exposants, et sur les étals des chalets et des stands, les visiteurs ont eu l'embaras du choix. L'artisanat avait la part



belle, avec des créateurs de décorations de Noël variées : dentelles, broderies, parures de table, couronnes en tout genre qui côtoyaient foie gras, confitures et bredele. Sans oublier la petite restauration : vin chaud et autres boissons, bretzels et knacks.



"Il faut de la patience, de l'imagination, des idées, savoir ce qui peut plaire aux badauds tout en restant dans l'original" précisait l'un des exposants. Des animations se



tenaient tout autour du marché, avec la visite du père Noël qui récompense les enfants sages. Une demi-douzaine de jeunes pères Noël proposait un jeu de piste. Justine, avec son conte de Noël à la chapelle Ste-Croix, a captivé cette jeunesse en leur racontant l'histoire d'une étoile qui a perdu sa lumière et tentait de la retrouver. La magie de Noël a opéré et des dizaines de lanternes ont alors illuminé le chemin du retour.



Au vu des réactions des personnes rencontrées, le pari était gagné avec cette animation qui a ravi petits et grands. Les premiers se régalaient de bredele et autres friandises pendant que les seconds discutaient, un verre de vin chaud à la main. En attendant, impatients, le concert en soirée à l'église.

Concert de Noël : Intense moment musical

L'église Saints-Vincent-et-Anastase de Schwenheim était cependant bien garnie pour le concert de Noël organisé par l'association Sports et loisirs. Les fidèles ont pu apprécier les chants proposés par les deux chorales : le Chœur des Petits chanteurs du village sous la direction de Mélodie, et celle des Amis des enfants dirigée par Maurice Bignet.

Les Petits chanteurs ont précédé dans le chœur, avec leurs trois chansons, ceux du centre hospitalier de Saverne et ont parfaitement fait face à leur tâche de jeunes choristes. Le mérite en revient surtout à Mélodie, car mettre en commun les ressources vocales d'une douzaine de jeunes n'est pas une mince affaire.



Pendant plus d'une heure, tout s'y est enchaîné avec rythme et talent. Sous la baguette de l'organiste Claude Roser, du trompettiste Jean Stefaniuk, de la violoniste Marie Senentz ainsi que du basson Yannick Zumstein, les Amis des enfants ont ensuite emmené le public à travers les siècles, les régions et les pays. De "Chaque enfant est une étoile"



aux "Chœurs angéliques", en passant par "l'Ave Maria", "O du fröhliche", le "Noël ukrainien" et terminer par "Stille Nacht", rien ne manquait au programme.

Et le public, en donnant de la voix, a approuvé les séquences en commun telles que "Toi qui vient pour tout sauver" et "Il est né le divin enfant".

De longs et chaleureux applaudissements ont témoigné de la satisfaction des spectateurs venus se plonger, en avant-première, dans l'ambiance de Noël.

Et tout ce petit monde s'est retrouvé, à l'issue du concert, au marché tout proche pour déguster un verre de vin chaud ou croquer une paire de knacks.

Conseil de Fabrique

Messe de l'Epiphanie



A Schwenheim, l'église Saints-Vincent-et-Anastase était bien garnie de fidèles de tous âges pour cette messe de l'Epiphanie. Dans son homélie, le père Michel Muckendi, accompagné de Vincent Studer, a transmis aux paroissiens l'importance de la Sainte famille qui dispense l'humilité, l'obéissance, la patience, le respect et le courage. "L'amour de Dieu n'a pas de frontière, la lumière luit dans le monde entier. Quel que soit l'âge, l'état de santé, la situation, nous sommes appelés à nous prosterner devant Jésus pour ouvrir la porte aux inconnus" a-t-il précisé, avant de souhaiter que 2019 soit une année de partage et de soutien.

Après le dernier chant interprété par la chorale Sainte-Cécile, le chargé d'âmes a invité l'assemblée à un verre de vin chaud préparé par René et à la traditionnelle galette des rois. Ce fut l'occasion de partager un moment de convivialité, de joie et de fête autour de la crèche illuminée.

Dons pour les Oratoires

Notre Dame de Paris en proie aux flammes, joyau exceptionnel de neuf siècles d'histoire, a soulevé le cœur du peuple de France.

Dans notre village, des habitants ont été touchés par la restauration de nos Oratoires, humbles mais importants car ils font partie de notre patrimoine. Ils sont les témoins de la ferveur d'antan.

Nous voulons exprimer nos sincères remerciements aux personnes qui ont participé par leurs dons qui s'élèvent à 4640 euros.

Merci d'être venu à notre aide !

Fête de Dieu à Marmoutier

Dimanche 23 juin a eu lieu la fête de Dieu à Marmoutier.

L'autel de Schwenheim Singrist a été dressé par 3 bénévoles de notre commune : Annette, Florence et Maurice.

Un grand merci à ces bénévoles.



Vélo Club Unité de Schwenheim



Le 30 mai 2019 a marqué le retour de la "VeloFesché" à Schwenheim. Deux courses ont été organisées et on peut dire que Schwenheim s'est fait remarquer. En Elite le collectif local a fait exploser le peloton et ce n'est pas moins de cinq bleus qui ont coupé la ligne en première position avec la victoire pour le plus jeune d'entre eux, le talentueux Antonin Chatila Brunotte 18 ans.



Un grand merci à la commune de Schwenheim pour son support.

Le matin de la course une partie de l'équipe a été présentée aux membres du conseil municipal, une occasion privilégiée d'échanger.

Côté BMX

La saison dite « régulière » se termine et s'est encore de très bons résultats à noter.

Au terme des différentes compétitions nationale, la section BMX verra 17 de ses pilotes se présenter aux championnats de France fin juin et début juillet à Calais (catégories cadet et +) et à Mours (en Drôme) pour les plus jeunes. Chaque année ce chiffre augmente, à ses débuts en 2013 il y avait 1 représentant du VCU Schwenheim.

A noter également que 4 pilotes représenteront nos couleurs en juillet aux Championnats du Monde (Zolder en Belgique) et Championnat d'Europe (Valméria en Lettonie). Un grand bravo à Marion Viriat (9 ans), Alyssa Dard (10 ans), Kenji Dard (13 ans) et l'entraîneur du club, Kevin Chouet qualifié en catégorie 25/29 ans.

A noter dans vos agendas :

Open Night FLY BMX Séries le Samedi 14 septembre à partir de 14h – Pizza/Flamm à partir de 17h.

Open BMX Trophée d'Automne Grand Est le Dimanche 15 septembre à partir de 10h

ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES :

- BORGES Raphaël né le 07 janvier 2019 à Saverne
- REMY Anna née le 07 janvier 2019 à Saverne
- SCHMITT Robin né le 18 mars 2019 à Saverne

DÉCÈS :

- Mme SCHNEIDER Augusta née BARTHELMÉ, le 09 janvier 2019 à Hochfelden
- Mr FRITSCH Arthur, le 27 février 2019 à Saverne
- Mme EBERHART Rose née GEORGER, le 22 mars 2019 à Schwenheim
- Mme CASPAR Madeleine née TROESCH, le 23 mars 2019 à Oberhausbergen
- Mme TROESCH Jacqueline née BISSINGER, le 29 avril 2019 à Saverne

PACS

- Mr FRITSCH Jean-François et Mme SEILER Hélène le 25 février

A NOS AÎNÉS NOUS SOUHAITONS UN BON ANNIVERSAIRE

JUILLET

Monsieur EBERHARDT Robert	85 ans le 04
Monsieur EICHERT Gérard	83 ans le 03
Monsieur JUNG Bernard	83 ans le 06
Madame PIERRON Irène née SEEMANN	82 ans le 29
Monsieur KASTLER André	81 ans le 29
Monsieur KERN Fernand	78 ans le 12
Madame REINER Marie-Anne née LARCHE	77 ans le 15
Madame GILLIG Marie-Thérèse née LIENHARDT	77 ans le 23
Monsieur OELSCHLAEGER Gabriel	72 ans le 04
Monsieur JAEGER André	71 ans le 31

AOUT

Madame BERNHARDT Christiane née VELTEN	85 ans le 06
Madame SCHALL Marie-Antoinette née RUNTZ	84 ans le 07
Madame JUNG Jacqueline née HENRION	83 ans le 16
Monsieur REINER Bernard	80 ans le 23
Madame WILT Suzanne née JAEGER	78 ans le 28
Madame TROESCH Hélène née TRIMBUR	77 ans le 28
Madame WEISS Alice née ADAM	76 ans le 27
Monsieur SCHMITT Richard	71 ans le 08

SEPTEMBRE

Madame KASTLER Monique née DURELICQ	78 ans le 25
Monsieur ROLLING Bernard	75 ans le 03
Madame FISCHER Josée née SCHALCK	75 ans le 30
Madame GILABERT Florence née TROESCH	72 ans le 10

OCTOBRE

Monsieur WENDLING Marcel	90 ans le 28
Madame HELL Marthe née BOHNERT	84 ans le 13
Monsieur TROESCH Eugène	82 ans le 11
Monsieur DISS Michel	75 ans le 10
Madame HATZENBERGER Marie-Jeanne née HENG	74 ans le 07

NOVEMBRE

Monsieur FRITSCH Hubert	85 ans le 19
Madame EICHERT Yvette née KRANTZ	83 ans le 22
Madame NONNENMACHER Monique née LANGENFELD	78 ans le 29
Monsieur BARTHELME Roger	71 ans le 03
Madame SEEMANN Eliane née GANTZER	70 ans le 28

DECEMBRE

Madame JUNG Irène née WERLE	92 ans le 24
Madame HENG Irène	87 ans le 21
Madame JUNG Elise née LENDER	83 ans le 25
Madame ADAM Nicole née BECKER	82 ans le 06
Monsieur STOFFEL Joseph	78 ans le 05
Monsieur WILT Robert	78 ans le 13
Monsieur FISCHER Claude	76 ans le 1er
Monsieur HATZENBERGER André	74 ans le 12
Monsieur TROESCH Paul	73 ans le 19

Moment de détente – Blague Alsacienne...

Deux Alsaciens s'insultent et se traitent de tous les noms d'oiseaux imaginables (qu'on vous épargnera ici !).

Cela fait un moment que la dispute dure et les protagonistes sont à court d'insultes.

Tout à coup, Hansi sourit... il prend son temps et lance "charnière !".

Son interlocuteur est soufflé. Pris de court, il n'a pas de réponse et rentre donc chez lui.

Comme il n'est pas sûr d'avoir compris la dernière insulte, il cherche un dictionnaire et regarde à la lettre C.. CH... CHA... jusqu'à ce qu'il trouve "charnière".

Il lit la définition :

-> Charnière : n.f. Petit gond.

NUMEROS UTILES

LES URGENCES :

POMPIERS	18 ou 112	
GENDARMERIE SAVERNE	03 88 91 19 12	
SAMU	15	
SMUR	03 88 71 66 33	
CENTRE HOSPITALIER – SAVERNE	03 88 71 67 67	
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37	
CENTRE ANTI-RABIQUE	03 88 11 63 76	
SOS MAINS	03 88 35 45 00	
SOS MAINS – CTO ILLKIRCH	03 88 67 44 01	
SOS MAINS – CLINIQUE DE L'ORANGERIE	03 88 56 73 00	
URGENCES MAINS – HOSPICES CIVILS	03 88 16 13 10	
INFO SIDA SERVICE	08 00 84 08 00	gratuit
DROGUE INFO SERVICE	08 00 23 13 13	gratuit
ENFANCE MALTRAITEE	08 00 05 41 41	gratuit
ALCOOLIQUE ANONYME	03 88 32 79 38	
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA)	03 88 19 97 09	
Electricité de Strasbourg – Agence de Molsheim URGENCE	03 88 18 74 00	
Gaz de Strasbourg	03 88 75 20 75	
Centre de Soins : Couvent de Reinacker	03 88 03 23 28	
Centre de Soins : Couvent de Thal-Marmoutier	03 88 91 65 45	
Cabinet d'infirmières : Annie SIGRIST – Marmoutier	03 88 71 43 16	

ADMINISTRATIONS :

MAIRIE de Schwenheim	03 88 70 20 48
<i>Monsieur le Maire OELSCHLAEGER Gabriel</i>	
<i>Adjoints : LERCH Joseph ; CAPINHA José ; REINHARDT Régine</i>	
Salle polyvalente Schwenheim	03 88 70 27 93
Presbytère Marmoutier	03 88 70 61 42
ComCom du Pays de Saverne	03 88 71 12 29
Assistance Sociale – Marmoutier	03 69 33 20 35
Caisse d'Allocations Familiales	08 10 25 67 10
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	3646
Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse	3960
CICAS (retraite complémentaire) Saverne	08 20 20 01 89
Mutualité Sociale Agricole	08 99 66 01 52
Sous-Préfecture de Saverne	03 88 71 72 00
Trésorerie de Saverne	03 88 03 12 50
Centre des Impôts de Saverne	03 88 03 12 50
Maison du Conseil Départemental (DDT)	03 68 33 82 00
Pôle Emploi	3949

Sites internet utiles

Syndicat des Eaux et Assainissement du Bas-Rhin
www.sdea.fr

Portail de l'Administration Française
www.service-public.fr

Portail des démarches en ligne
www.administration24h24.gouv.fr

Agence Nationale des titres sécurisés
www.ants.gouv.fr

Recherche de formulaires
www.cerfa.gouv.fr

CAF du Bas-Rhin
www.strasbourg.caf.fr

Assurance Maladie (CPAM)
www.ameli.fr

Conseil Départemental
www.bas-rhin.fr

Conseil Régional Grand Est
www.grandest.fr

CTBR (horaires bus)

LES PERMANENCES

MAIRIE DE SCHWENHEIM

🕒 Lundi de 16h à 20h / Mercredi 10h à 12h / Jeudi de 15h à 18h
📍 150 rue Principale ☎️ 03.88.70.20.48
@ mairie.schwenheim@wanadoo.fr www.cc-paysdesaverne.fr/les-communes/schwenheim

COMCOM DU PAYS DE SAVERNE

🕒 Du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30
📍 16 rue du Zornhoff 67700 SAVERNE ☎️ 03.88.71.12.29
@ contact@cc-saverne.fr www.cc-paysdesaverne.fr

MISSION LOCALE (PAIO)

🕒 Tous les mercredis de 9h à 12h
📍 rue du Général Leclerc 67440 MARMOUTIER

DEPUTÉ DU BAS-RHIN : M. Patrick HETZEL

📍 9 rue de la Gare 67700 SAVERNE ☎️ 03.88.91.25.88
@ contact@patrick-hetzel.fr Fax : 03.88.91.34.05

ASSISTANTE SOCIALE : Mme HEIDINGER (Sur rendez-vous) : ☎️ 03.69.33.20.35

CRAV ET CICAS

🕒 Tous les jeudis de 8h30 à 12h et de 14h à 16h
CICAS : 1^{er} lundi du mois de 8h30 à 12h
📍 78 Grand' Rue Saverne

CENTRE SOCIO CULTUREL DE SAVERNE

📍 3D Rue du Moulin, 67700 Saverne

MAISON DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

📍 1 Route de Maennolsheim 67700 SAVERNE : ☎️ 03.68.33.82.00

MSA DU BAS-RHIN

📍 WASELONNE Hôtel de Ville place du Gal De Gaulle : le lundi de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30
SAVERNE Centre Socio-culturel 3d ilot du moulin : le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

SOUS-PRÉFECTURE DE SAVERNE

🕒 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h
Mercredi matin de 8h15 à 12h
📍 3 rue du Tribunal – 67700 SAVERNE ☎️ 03.88.71.72.00

CORRESPONDANT LOCAL DES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE

M. Jean-Claude HAMMANN ☎️ 03.88.91.87.16

CENTRE DES IMPÔTS SAVERNE : Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
TRÉSORERIE : Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Mercredi et Vendredi de 8h30 à 12h.

📍 11 rue Sainte-Marie BP 80120 - 67703 Saverne Cedex

UNITÉ TERRITORIALE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE (UTAMS) SAVERNE

🕒 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
📍 9 rue de Dettwiller 67700 SAVERNE ☎️ 03.69.33.20.00



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule





Photo prise depuis « le barri »

"A l'inverse du camélia déconcertant, le coquelicot dresse dans les champs sa fleur sauvage et frêle, résistante et singulière, que personne n'a plantée, dont la flamme parcourt les champs comme un message..."

M. Proust